



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 14 mai 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Yves BERTELOOT	M. Pierre LAMBOROT
M. Pierre PRIBETICH	M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT
M. Jean ESMONIN	M. Dominique GRIMPRET	M. Michel ROTGER
M. Gilbert MENU	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Claude PICARD
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. José ALMEIDA	M. Christophe BERTHIER	M. Philippe GUYARD
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Jean-Claude GIRARD
M. Patrick CHAUPUIS	Mlle Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Murat BAYAM
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Michel BACHELARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Rémi DELATTE
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mlle Stéphanie MODDE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Paul HESSE	M. Philippe CARBONNEL	
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Alain LINGER	

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Jean-François DODET pouvoir à M. Rémi DELATTE
Mme Françoise TENENBAUM	M. Alain MILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mlle Christine MARTIN	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Georges MAGLICA pouvoir à Mme Colette POPARD
M. François NOWOTNY	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Yves BERTELOOT
Mme Christine MASSU	Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU
Mme Dominique BEGIN-CLAUDET	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Michel FORQUET	Mme Hélène ROY pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Philippe BELLEVILLE	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	M. Roland PONSAA pouvoir à M. Jean ESMONIN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Gilles MATHEY pouvoir à M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à M. Patrick BAUDEMONT.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Recrutement d'un chargé de mission Réussite éducative et lutte contre les discriminations

La Communauté d'agglomération du GRAND DIJON est dotée de la compétence « politique de la ville » sur son territoire. Elle poursuit 3 ambitions majeures : l'insertion sociale et professionnelle, le renforcement de la cohésion sociale, et la contribution au renouvellement urbain.

Parmi les leviers d'action permettant de contribuer à l'insertion sociale et professionnelle et de renforcer la cohésion sociale, la Communauté d'agglomération du GRAND DIJON entend porter ses efforts sur 2 champs : la réussite éducative d'une part, la diversité et la lutte contre les discriminations d'autre part.

Pour ce faire, il convient de mettre en oeuvre les activités suivantes :

- **Mise en oeuvre et suivi des politiques éducatives** : suivi des dispositifs d'accompagnement à la scolarité, suivi des actions culturelles (CUCS/PUCS, CLEA), coordination des programmes de réussite éducative communaux, instruction des dossiers de demande de subvention du CUCS/PUCS sur cet axe thématique, participation à la démarche d'évaluation des dispositifs contractuels.

- **Lutte contre les Discriminations** : Elaboration d'un plan d'actions communautaire, définition d'un programme, constitution et animation des réseaux d'acteurs.

L'accent sera mis à la fois sur le recrutement auprès des partenaires public et privé, l'accès facilité aux stages et la mise en place d'un programme de formation adapté aux enjeux.

Il apparaît nécessaire de recruter un attaché territorial, qui assumera l'ensemble de ces missions. Le poste a été déclaré vacant auprès du CDGFPT 21, le 13 mars 2009, mais aucun candidat statutaire ne s'est fait connaître. Il est donc proposé de recourir, pour cette mission non permanente, au recrutement d'un agent contractuel.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'autoriser** le Président à recruter un agent contractuel à temps plein à compter du 1er juin 2009 en application de l'article 3 alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, afin d'assurer les fonctions de chargé de mission réussite éducative et lutte contre les discriminations ;
- **de fixer** la rémunération de l'emploi en référence à la grille des attachés territoriaux et de rendre l'agent éligible à l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires et l'indemnité d'exercice des missions des préfectures, en application de la délibération du 26 juin 2008 ;
- **d'autoriser** le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

Convocation envoyée le 7 mai 2009


Publié le

Déposé en Préfecture le 15 MAI 2009

Pour extrait conforme,

Le Président

Pour le Président


Pierre TRIBETICH
COMMUNAUTÉ DE L'AGGLOMÉRATION DU GRAND DIJON
10, avenue de la République - 21000 DIJON
Téléphone : 03 80 77 10 21

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 MAI 2009

